

CHARTRE

EMPRUNT DE MATERIEL DU CLUB

Le matériel du club est à la disposition de tous les adhérents : il est important de respecter ces quelques règles et chacun appréciera ainsi de pouvoir l'utiliser de temps à autre.

Certains matériels collectifs (cordes, dégaines, friends, coinceurs, broche à glace) ne peuvent pas faire l'objet d'un prêt personnel.

1- **Chacun est responsable du matériel qu'il emprunte**, il doit veiller à ne pas l'abîmer et à le rapporter propre et soigneusement rangé, plié et/ou nettoyé. L'encadrant d'une sortie est responsable du matériel collectif et veille à conseiller les participants pour un bon usage du matériel individuel. Le remplacement ou la réparation de matériel perdu ou abîmé par suite d'une faute caractérisée devra être assuré par la personne en cause.

1-1 - **La perte de matériel COLLECTIF devra être assumé par l'ensemble du groupe présent à la sortie.** En cas de perte de matériel personnel, ayant servi à l'ensemble du groupe, en informer le responsable de la sortie le jour J.

2- **Le matériel n'est emprunté que pour une seule sortie (sauf exception) et doit être pris le jeudi précédent et rapporté impérativement au plus tard le deuxième jeudi suivant** pour en favoriser le suivi et les échanges.

3- Le matériel emprunté ne doit donc pas être conservé sur une longue période pour les raisons évoquées ci-dessus ! **Une pénalité équivalente au montant de l'indemnité d'emprunt d'un week-end sera comptée en sus par semaine de retard.**

Tant que le matériel n'est pas restitué, le club se réserve le droit de refuser l'inscription à une nouvelle sortie.

4- Pour les mêmes raisons, **le matériel ne peut passer d'une personne à une autre que le jeudi au local en présence de la personne de permanence** ce jour là.

5- Les numéros d'inventaire du matériel doivent être inscrits sur le cahier d'emprunt en face du nom de la personne qui le prend.

6- Toute personne qui rapporte du matériel doit **absolument signaler les problèmes** qu'elle a pu avoir avec, en particulier pour le matériel de sécurité (casque, DVA, corde, etc ...). L'encadrant doit lui aussi signaler les problèmes qu'il a pu noter ou avoir. Il ne s'agit pas ici de pointer du doigt un fautif mais uniquement de savoir si le matériel reste en bon état et apte à servir dans de bonnes conditions de sécurité.

C'est donc très important (on reprochera certainement à quelqu'un de n'avoir pas signalé du matériel défectueux – surtout si cela provoque un accident – mais pas à quelqu'un d'avoir eu un problème et de l'avoir signalé).



CLUB ALPIN FRANÇAIS D'AVIGNON ET DE VAUCLUSE

3 rue Saint-Michel 84 000 AVIGNON

Tel : 04 90 82 66 17

Mail : caf.avignon@free.fr

Site : www.cafavignon.ffcam.fr

7- **Le matériel ne peut être emprunté que par et pour des membres du club.** Une personne qui prend une carte découverte peut emprunter du matériel du club pour cette sortie.

8- Le matériel est attribué par ordre de priorité aux personnes :

- 1- Qui effectuent une sortie Multi-activité organisée par notre club
- 2- Qui suivent une formation qualifiante organisée par notre club
- 3- Qui participent à une sortie prévue au programme du club
- 4- Qui participent à une sortie de «dernières minutes»

9- Tout encadrant référencé sur la liste validée par le président peut emprunter du matériel collectif (cordes, dégaines, friends, coinceurs, sangles) pour des reconnaissances liées à son activité d'encadrement avec des cafistes.

11- **L'indemnité d'emprunt du matériel est à payer le jour du retrait du matériel** directement au club.

12- Seuls les jours d'utilisation sont dus et non pas la durée de sortie : il est fait ici confiance aux emprunteurs pour déclarer sincèrement l'usage qu'ils ont fait du matériel.

13- Le prêt est gratuit pour l'encadrant dans le cadre de la sortie collective qu'il organise ainsi qu'aux membres du comité directeur.

14- **L'emprunt de matériel n'est pas autorisé dans le cadre de sortie Privée sans encadrant.**

ANNEXE

Tableau des indemnités d'emprunt du matériel (en €)

DESIGNATION DU MATERIEL : Week end

DVA (= ARVA) :.....	10€
<i>(les piles sont achetées par le club)</i>	
Pelle, sonde :.....	3€
Piolet :.....	3€
Piolet Technique :.....	10€
Crampons :.....	3€
Crampons Technique :.....	5€
Baudrier :.....	3€
Casque :.....	3€
Raquettes :.....	3€
Longe de via ferrata :.....	3€
Mousqueton + Descendeur :.....	3€
Lot 3 pièces et + <i>(sauf DVA + Technique)</i> :.....	8€

Exemple pour un week end :

- DVA, Pelle+sonde, Raquette :10 + 3 + 3 = **16€**
- Piolet, crampons, baudrier, casque**8€**